

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-25

FINANCES

Prolongation du tarif à titre expérimental - parcs de stationnement souterrain à compter du 1^{er} septembre 2023

Monsieur TISSUT, Conseiller Municipal délégué à l'accessibilité et à la conformité des ERP, au suivi des systèmes de contrôle automatisé du stationnement de surface et aux associations patriotiques, expose :

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° CM20221121-25 du 21 novembre 2022 concernant la fixation des tarifs dans le cadre de la Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° CM20230320-21 du 20 mars 2023 Création d'un tarif à titre expérimental - parcs de stationnement souterrain à compter du 1^{er} avril 2023,
- Vu l'avis favorable du délégataire à la poursuite de cette expérimentation,

En concertation avec le délégataire, il est proposé, de reconduire pendant 4 mois, **du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023**, le forfait « shopping » dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain.

Aux côtés des forfaits pause méridienne et soirée, il est à nouveau proposé un forfait à 2 € pour tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Trois forfaits continuent à être proposés aux usagers :

Hors période estivale	
Forfait pause méridienne (12h-14h)	2,00 €
Forfait soirée (19h à minuit)	1,00 €
Forfait premier mercredi du mois (14h-17h) à titre expérimental	2,00 €

Avant l'issue de cette seconde phase expérimentale, un bilan sera établi afin de déterminer si le tarif proposé, a vocation à perdurer pendant la durée du contrat de la délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- RENOUELER la phase expérimentale pour 4 mois concernant le tarif « forfait shopping » afin de compléter la grille tarifaire dans le cadre de la Délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement souterrain
- FIXER à 2 € le forfait de stationnement pour tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00, à titre expérimental à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.